

Participation aux Conventions de Genève

Par une déclaration en date du 25 août 1975, parvenue au Gouvernement suisse le 15 octobre 1975, le Gouvernement de l'Etat du Qatar a fait part au Conseil fédéral de l'adhésion de cet Etat aux quatre Conventions de Genève de 1949. Elle prendra effet le 15 avril 1976, portant à 140 le nombre des Etats parties aux Conventions de Genève.

Une nouvelle publication

Sous le titre *CICR Bulletin*, le Comité international édite, dès février, une publication qui paraîtra le premier lundi de chaque mois. Elle est destinée à prendre la relève du *CICR en action*, dont le dernier numéro a paru en janvier. Elle en diffère cependant car elle ne se limite pas à la seule narration des activités humanitaires du CICR et ne revêt aucun caractère officiel.

Le *CICR Bulletin* est principalement conçu à l'intention du monde de la Croix-Rouge et des représentants des mass media, et son dessein premier est de maintenir ouvert un dialogue avec eux. Indiquons également que l'édition — en français, anglais, espagnol et allemand — en est assurée par la Division Presse et Information du CICR.

Au sommaire de ce premier numéro: les actions poursuivies, sous le signe de la croix rouge, en Angola, au Liban, au Sahara occidental, en Indochine et au Chili, ainsi que les objectifs de la deuxième session de la Conférence d'experts gouvernementaux sur les armes.